



Droit de passage sur ma propriété

Par Visiteur

Ma voisine a un droit de passage sur ma propriété car sa maison est enclavée . Elle veut faire creuser une tranchée (avec engins) pour faire une adduction d eau en a t elle le droit...?? puis je refuser?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ma voisine a un droit de passage sur ma propriété car sa maison est enclavée . Elle veut faire creuser une tranchée (avec engins) pour faire une adduction d eau en a t elle le droit...?? puis je refuser?

Pour information: sa maison n'est-elle pas déjà reliée à l'eau?
Si oui, en quoi sont justifiés les travaux?

Si non, alors la servitude légale de passage due aux propriétés enclavées s'exerce également sur le sous-sol. En conséquence, la fonds enclavé est en droit de faire enterrer les canalisations, sur l'assiette de la servitude de passage, nécessaires à l'usage de son habitation.

Très cordialement.